Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260910-DEL08_10092026-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le jeudi 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 03 septembre 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Madame Maryvonne CHALVET, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	APPROBATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER 2026
08	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	23
MANDANTS	04
ABSENTS	00
APTES A VOTER	27

CONVOCATION	03-09-2026
RÉUNION	10-09-2026
AFFICHAGE	14-09-2026
TRANSMISSION	15-09-2026

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
RENAUT Sylvain	Maire	X			
PESLIER Michel	1er Adjoint	X			
CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X			
LE GALL Olivier	3è Adjoint			X	Maryvonne CHALVET
LE DOUARIN France	4è Adjointe	X			
PIERRE Fréderic	5è Adjoint	X			
BELLETTRE Michel	Conseiller			X	Michel PESLIER
LECORGUILLE Gilles	Conseiller	X			
FRARE Pascale	Conseillère	X			
DETREZ Nicole	Conseillère			X	Frédéric PIERRE
HUGUET Nathalie	Conseillère	X			
NOUET Soizic	Conseillère	X			
METAYER Christophe	Conseiller	X			
LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X			
LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X			
HOUZE Laurent	Conseiller	X			
TALBOURDET Gwenaelle	Conseillère	X			
L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X			
COCHERY Sandrine	Conseillère	X			
BRECHARD Benoit	Conseiller	X			
ANDRE Ludovic	Conseiller			X	Nathalie HUGUET
COLLONG Alexandre	Conseiller	X			
CONAN Alain	Conseiller	X			
GUYOMAR Muriel	Conseillère	X			
PASCO Mickaël	Conseiller	X			
GERRETSEN Marc	Conseiller	X			
LE GUEN Cédric	Conseiller	X			
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS	23	00	04	

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260910-DEL08_10092026-DE

08 – APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER - 2026

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDERANTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 1612-1 et suivants, L. 2122-22, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, et L. 2342-2 ;

VU l'instruction et la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2023-09-04 du 28 septembre 2023 portant adoption du passage au référentiel comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2024 relative à la fongibilité des crédits et aux règles de virements de chapitre à chapitre ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du renouvellement municipal, il convient d'établir et de formaliser un document cadre clarifiant l'ensemble des règles budgétaires, comptables et financières applicables au sein de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) constitue un outil opérationnel de référence visant à renforcer la transparence financière, la sincérité des comptes et la bonne articulation entre l'ordonnateur et le comptable public ;

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'ADOPTER le règlement budgétaire et financier de la Ville d'Erquy (Annexe 3),

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération,

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.